



Télédistribution  
Walferdange asbl

Télédistribution Walferdange a.s.b.l.  
7, route de Diekirch  
L - 7220 Walferdange  
www.telewalfer.lu  
telewalfer@telewalfer.lu  
tél : 33 07 77 / tél : 27 40 07 77

Récapitulatif contractuel

Duo Gold

### Services et équipement

Offre d'accès internet et service télévision interactive TV+

- Télévision interactive avec box P510IP (plus de 100 chaînes TV et 45 programmes Radio)
- Accès internet en volume illimité avec modem TG3442.

### Débits du service internet et voies de recours

Débit descendant/ascendant maximal: 250/20 Mbps.

Débit descendant/ascendant normalement disponible: 175/14 Mbps aux heures de pointe, 200/16 aux heures creuses.

Débit descendant/ascendant minimal: 175/14 Mbps aux heures de pointe, 200/16 aux heures creuses.

Les débits mentionnés ci-dessus ne sont pas des débits garantis. Pour retrouver l'ensemble des informations concernant les vitesses Internet, consultez notre page Web dans la section « A propos ». En cas de nécessité, il est possible de contacter notre service technique par le biais du formulaire de contact disponible sous les coordonnées mentionnées plus haut. Le cas échéant, le Client peut également utiliser les voies de recours décrites dans le règlement administratif.

### Prix

<i>description</i>	<i>charges uniques</i>	<i>charges récurrentes (mensuelles)</i>
Frais d'activation	0,00 €	
Abonnement TV+ & WN Gold		55,00 €
Modem internet Arris TG3442		5,00 €
TV+ Box P510IP		5,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65,00 €</b>

### Durée, renouvellement et résiliation

L'offre est souscrite pour une durée contractuelle minimale de 24 mois. Les options souscrites peuvent avoir une durée contractuelle différente. Au-delà de cette durée, le contrat peut être résilié à tout moment en respectant un préavis d'un mois. Il est également possible de résilier le contrat avant son terme, toujours avec un préavis d'un mois, mais dans ce cas, des frais de résiliation équivalents à la somme des mensualités d'abonnement restantes jusqu'à expiration du contrat sont à payer. Par ailleurs, il sera aussi demandé de s'acquitter de la valeur résiduelle de l'équipement. Toute notification de résiliation du contrat doit être adressée par écrit à Télédistribution Walferdange a.s.b.l.

### Autres informations

Les contrats et abonnements sont régis par notre règlement administratif. Celui-ci est disponible sur simple demande au secrétariat et sur notre site internet [http://www.telewalfer.lu/wp-content/uploads/2019/06/180425\\_RegleAdmin.pdf](http://www.telewalfer.lu/wp-content/uploads/2019/06/180425_RegleAdmin.pdf)